

# Plan de gestion durable des haies

**Objet** Réalisation d'un plan de gestion durable des haies

---

**Bénéficiaires** Les agriculteurs, les collectivités et leurs groupements

---

**Conditions d'octroi**

- Le plan de gestion durable des haies est réalisé à l'échelle d'une exploitation agricole.
- En attendant la validation d'un cahier des charges national, le plan de gestion durable des haies doit respecter les cahiers des charges utilisés en Bretagne ou en Normandie.

Après un descriptif de l'exploitation et du statut de haies, le plan de gestion durable des haies décrit les haies existantes et les pratiques d'entretien, définit les objectifs de l'exploitant, précise les travaux de gestion des haies et le potentiel de production et de prélèvement et programme des travaux d'amélioration et de création de haies.

---

**Calcul de l'aide** Subvention forfaitaire de 800 €, plafonnée aux dépenses réelles justifiées

---

**Dossier à présenter**

- Le cahier des charges du plan de gestion durable des haies
- Le devis estimatif
- L'échéancier
- Les autres aides sollicitées
- Pour les agriculteurs, un courrier de demande
- Pour les collectivités, délibération décidant la réalisation de l'opération et sollicitant l'aide du Département
- Le RIB

*Voir également les dispositions générales.*

---

**Service(s)  
instructeur(s)** Direction de l'environnement  
Service milieux et paysages  
☎ 02.43.59.96.77

---

**Lieu de dépôt du  
dossier** Monsieur le Président du Conseil départemental  
Hôtel du Département  
39, rue Mazagran  
CS 21429  
53014 LAVAL CEDEX